

**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N° 20/002**

**GRAND PORT MARITIME DE ROUEN**

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Yville-sur-Seine, dont la référence Haropa est le 4936 pour l'exploitation d'un front d'accostage composé de deux ducs d'Albe pour la réalisation d'opérations de déchargement de matériaux inertes. Des activités de rechargement pourront également avoir lieu sur cette emprise.

A l'issue de la procédure de publicité, la société Carrières et Ballastières de Normandie (CBN) dont le siège social se situe ZI Zone Bleue – 76370 Rouxmesnil Bouteilles, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour le terrain.

Lors de sa séance du 12 juillet 2018, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'une Convention d'Occupation Temporaire n°76-759/006 au profit de la société Carrières et Ballastières de Normandie (CBN) portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : un ensemble d'emprises composé de :

- Linéaire de 88 mètres d'accès à la voie d'eau (front d'accostage),
- Deux ducs d'Albe permettant la réception d'unités de 5000 T de déplacement,
- Emprise terrestre liée à l'implantation de la bande transporteuse de 247 m<sup>2</sup>,
- Emprise de plan d'eau de 84 m<sup>2</sup> également liée à la bande transporteuse.

Durée de la convention : 13 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : [sage@rouen.port.fr](mailto:sage@rouen.port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 16 juillet 2020